



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Conventions entre la Ville de NIORT et le Conseil Régional Poitou-  
Charentes pour l'utilisation des Salles de Sports par les Lycées**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96088

**Conventions entre la Ville de NIORT et le Conseil Régional Poitou-Charentes pour l'utilisation des Salles  
de Sports par les Lycées**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a de longue date demandé au Conseil Général et au Conseil Régional d'assumer la charge financière des équipements sportifs municipaux utilisés par les Collèges et Lycées, comme la loi leur en fait obligation.

Le Département et la Région ont désormais admis le principe de cette prise en charge.

Vous avez, par délibération du 20 Octobre 1995, approuvé la convention passée entre la Ville de NIORT et le Département pour les Collèges, sur la base d'une participation financière de ce dernier à hauteur de 25,00 F le m<sup>2</sup> par an pour les Salles de Sports.

La Région nous propose aujourd'hui les mêmes conditions pour les Lycées.

Le tarif de 25,00 F le m<sup>2</sup> est valable pour un an et fera l'objet d'une négociation ultérieure afin de parvenir à la prise en charge réelle des coûts de fonctionnement pour tous les types d'équipements.

A titre indicatif, le prix de revient des Salles de Sports s'élève, hors investissement, à 130,00 F l'heure.

La participation proposée par la Région devrait être de 160.000 F environ pour 1996.

A titre indicatif, le protocole d'accord passé entre la Région Bretagne et les Collectivités pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux prévoit des dispositions plus larges. Est inclus en plus une tarification pour les terrains de plein-air et les piscines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions Ville de NIORT / Région Poitou-Charentes ;
- autoriser M. le Maire à les signer
- affecter la recette correspondante au budget 96.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)